

exemple ? Que de désastres on s'épargnerait dans l'avenir par la prévoyance ! Croyez-moi, Canadiens, mes frères, appliquez ce grand précepte bien vrai, bien juste :

" Si vis pacem, para bellum "
(Si tu veux la paix, prépare-toi à la guerre)

Faites donc la gymnastique des armes ; pratiquez tous les exercices du corps, tout en cultivant vos facultés intellectuelles, vous deviendrez adroits, vigoureux, forts ; vous y gagnerez une santé robuste et un esprit sain ;

C'est le bonheur que je vous souhaite.

JEAN D'ACIER.

LA CONTAGION DANS LES MALADIES DE L'ENFANCE

La contagion d'un certain nombre de maladies de l'enfance, est un fait qui, longtemps ignoré du public, et même nié par quelques médecins, est aujourd'hui prouvé, scientifiquement prouvé par des expériences tout à fait concluantes, et accepté d'une façon générale.

On a presque l'air, même, de raconter des banalités quand on dit que la rougeole, la scarlatine, la variole, la diphtérie sont contagieuses, ainsi que la coqueluche, et bien d'autres maladies encore. Beaucoup de mamans, pour ne pas dire toutes, ne veulent pas conduire leurs enfants dans une maison où une amie à un enfant malade d'une des affections citées plus haut, et je les approuve absolument ; dans un jardin public on fait le vide autour d'un enfant qu'on soupçonne malade, qui a une quinte de coqueluche, on a mille fois raison.

Il est bien évident que la contagion peut se faire pendant toute la durée d'une éruption et dès son début. Elle peut même se faire bien avant qu'on soupçonne l'affection chez l'enfant atteint. Ainsi la rougeole est certainement contagieuse avant qu'aucun phénomène apparent n'appellent l'attention des parents, et je dirai même que c'est alors surtout qu'elle est contagieuse, le contagement diminuant de pouvoir dès les premiers jours. C'est ce qui explique la grande diffusion de cette affection, puisqu'un enfant peut répandre autour de lui une maladie dont on ne le sait pas encore atteint ; c'est de cette façon que les écoles, même les mieux surveillées, sont des foyers d'épidémie, la surveillance ne pouvant éloigner un enfant